

Tensions sur l'index

Troisième Partie : aujourd'hui

Marie-Thérèse Coenen, historienne

Depuis sa création, l'index fait l'objet de révision tant au niveau de son contenu pour coller au mieux aux habitudes de consommation des ménages belges que dans le principe de la liaison aux salaires. L'indice santé, le système de lissage, l'indice pivot sont autant de méthodes pour amortir les chocs de la croissance des salaires et permettre aux entreprises de s'adapter sans compter les négociations qui existent au sein des secteurs qui régissent sa mise en œuvre concrète. Au cours de ces presque cent ans d'histoire, le mouvement ouvrier a été capable d'adapter en souplesse ce thermomètre du coût de la vie et protéger ainsi le pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires sociaux.

Aujourd'hui, la liaison des salaires à l'index, est à nouveau accusée de faire le lit de la récession économique, de la perte de la compétitivité avec à la clé la croissance du chômage. *Syndicat* dans son numéro de mai 2011¹, fait l'inventaire de toutes les fausses idées sur l'index. Une critique courante est que la liaison des salaires à l'index soutient si pas provoque l'inflation. C'est un cercle vicieux : les prix augmentent, les salaires sont indexés, fabriquer les produits coûtent plus cher, donc les prix augmentent. Faux, répond *Syndicats*, l'index est un système ex-post. Les salaires sont adaptés après mesurage de la croissance des prix.

La bataille contre la liaison des salaires à l'index est lancée

Le 19 janvier 2011, après de long mois de discussions, les représentants patronaux et syndicaux s'étaient mis d'accord sur un projet d'accord interprofessionnel (AIP)² qui fixait pour les deux années à venir, une norme d'augmentation salariale à 4,2 %. Le maintien de l'indexation automatique des salaires était préservé ce qui était estimé à une augmentation des salaires de 3,9 %. La marge de négociation salariale des secteurs était par contre limitée à 0,3 % «pour autant que la situation économique le permette». La liaison des allocations au bien être était maintenue avec une augmentation de plus de 2 % pour les allocations les plus basses et 0,7 % pour les autres. Pour les délégué-e-s FGTB et CGSLB, c'était trop peu et ils rejetèrent l'accord. La CSC, quant à elle, mettait en avant la sauvegarde de justesse du principe de la liaison des salaires à l'index et la hausse des allocations sociales. Elle acceptait, à une courte majorité, le «compromis». À partir de ce moment, la crise est ouverte et l'indexation automatique des salaires remise en question.

La position patronale reste constante : l'indexation automatique des salaires est une aberration dans une économie ouverte comme celle de la Belgique. Dans une carte blanche publiée dans le journal *Le Soir* du 7 avril 2011, Pieter Timmermans, directeur général de la FEB, précisait sa pensée : «Lors de la concertation menée dans le cadre de l'AIP, les employeurs n'ont pas plaidé pour la suppression du mécanisme de l'indexation – nous sommes nous aussi conscients de l'importance de la consommation intérieure et nous savons également que sur le long terme, les salaires finissent par suivre l'inflation via le mécanisme de la concertation sociale – mais pour la réalisation d'une étude solidement étayée portant sur les effets pervers du mécanisme d'indexation actuel. (...) Le débat actuel et l'indignation publique face aux prix de l'énergie et aux tarifs de distribution confirment la nécessité de réaliser une étude sérieuse de l'indexation».

L'Europe s'invite aussi à la table des négociations. En février 2011, la chancelière allemande Angela Merkel appuyée par le président français, Nicolas Sarkozy, lance l'idée d'un «pacte de compétitivité» européen, comprenant sept mesures importantes à savoir la fin de l'indexation des salaires sur l'inflation, l'augmentation de l'âge de la retraite, la limitation de l'endettement public, la création d'une assiette commune ou même de taux communs pour l'impôt sur les sociétés, la flexibilité accrue du marché du travail, l'accélération de l'har-

monisation des règles de reconnaissance mutuelle des diplômes et l'introduction de régimes de résolution des crises bancaires.

La Belgique et le Grand duché du Luxembourg, deux états qui appliquent l'automatisme de l'indexation des salaires, sont priés de mettre fin à ce système qui empêche les politiques d'ajustement européenne de se faire. Même le nouveau président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, dans une note préparatoire au sommet européen de mars 2011, déclare qu'il ne s'agit plus d'un tabou. Il recommande «une amélioration de ces mécanismes, une modération salariale dans le secteur public, qui doit se faire dans le respect de traditions de dialogue social.»³ Adressant au Premier ministre belge Yves Leterme, une lettre ouverte, les syndicats CSC, FGTB et CGSLB font connaître leur opposition ferme à cette proposition. Lors du sommet des chefs d'États européens, Yves Leterme plaide in fine, pour le respect des systèmes de concertation propres à chaque État. Le pacte de compétitivité européen ne passe pas mais la menace persiste. Tous savent que le mécanisme de l'indexation reste sur la table des discussions tant au niveau européen que dans les futures négociations interprofessionnelles. Les interlocuteurs sociaux devront à un moment ou à un autre en discuter mais cela prendra du temps.

«L'index, c'est la prune de nos yeux»⁴

Les arguments pour remettre en question l'indexation des salaires s'étoffent. Etienne de Callatay, chef économiste à la Banque Degroof, plaide dans un numéro de *Politique*⁵ pour «flexibiliser» l'indexation des revenus en garantissant la protection des allocations sociales et des bas salaires mais en supprimant l'indexation automatique pour les moyens et hauts salaires. Pour lui, se cramponner à l'indexation, relève davantage du conservatisme que d'une réelle politique de protection des revenus. C'est une erreur stratégique de la gauche. Maintenir l'index à tout prix n'est même pas un combat «juste» dit-il. Augmenter d'un même pourcentage la totalité du salaire n'a pas le même impact pour un petit salaire que pour un haut salaire. Pour le premier, c'est essentiel car le revenu couvre les besoins de l'existence. Pour le second, c'est le surplus. Or pour l'entreprise, cela a un coût. Autant garder, plaide-t-il les moyens pour réellement assurer l'avenir de l'emploi.

Mattéo Alaluf dénonce à la fois ce discours et l'offensive européenne sur l'indexation des salaires. Le problème est bien la sauvegarde des revenus, le pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires sociaux. Un euro est un euro pour chacun quel que soit sa situation. Les travailleurs belges ont déjà fait de nombreux efforts pour maintenir un haut niveau de compétitivité. La comparaison avec nos voisins français et hollandais tient la route. Seule l'Allemagne connaît une baisse importante des revenus. Mais est-ce bien l'exemple à suivre ? se demande Bérengère Dupuis dans *Syndicaliste*⁶. Cette pression sur l'indexation automatique des salaires est injustifiée à ses yeux. «La productivité des travailleurs belges reste plus élevée par rapport aux trois pays voisins. La Belgique connaît une amélioration de l'emploi en heures travaillées de 15,5 % contre 5,8 % pour la moyenne des trois pays. L'Allemagne à laquelle la Belgique est systématiquement comparée, n'a connu sur cette période qu'une amélioration de 3 %. Et quels emplois ? Des mini jobs, du travail à temps partiel, de l'intérim...» En fait, constate-t-elle, «les salaires allemands évoluent trop lentement entraînant un effet déflationniste. Le risque de pauvreté a augmenté de 28 % entre 2005 et 2010 – soit près de 2.700.000 nouveaux pauvres en quelques années ! Et elle est aussi problématique économiquement puisqu'en freinant la demande de consommation allemande, elle freine le développement de services en Allemagne ainsi que le dynamisme de la croissance européenne dont elle est le moteur. La modération salariale allemande n'est donc pas un problème que pour la Belgique, elle l'est pour l'Europe dans son ensemble».

Cette économiste met en garde : il ne suffit pas de comparer les salaires mais aussi tous les autres facteurs qui interviennent dans le coût du travail : la formation, la recherche et le développement... Et là la Belgique est plutôt à la traîne.

Prenant un autre angle d'approche, Philippe Defeyt⁷ montre que même avec la liaison automatique des salaires et des allocations sociales à l'index, les ménages à petit revenu perdent de leur pouvoir d'achat vu que certaines dépenses comme l'énergie (gaz, électricité) pèsent plus lourd dans leur budget que dans le poids qui leur est attribué dans le calcul de l'index. Or ce sont les prix de ces produits qui sont le plus soumis aux fluctuations.

Plutôt que de tirer à boulet rouge sur l'indexation des salaires, écrit Bérengère Dupuis, le vrai problème est le coût de l'énergie qui pèse lourd dans l'inflation, dans le budget des ménages et dans le calcul de l'index. «L'énergie a un poids beaucoup plus important dans la consommation des ménages belges. Dès lors, l'inflation

des prix de l'énergie a un impact beaucoup plus important que dans les autres pays. Pour résoudre cela, il faut prendre des mesures radicales et volontaristes pour améliorer l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée notamment en améliorant l'isolation des logements, en généralisant l'utilisation des ampoules économiques, etc. ... Pour toutes ces raisons, dit-elle il faut prendre des mesures fermes pour encadrer les prix du gaz et de l'électricité ». Or, c'est tout l'inverse qui vient d'être décidé par le gouvernement Di Rupo I dans le cadre du plan d'austérité quand il supprime la déduction fiscale des investissements faits par les ménages dans l'isolation et la réduction de la consommation d'énergie.

Casser le thermomètre qui mesure la fièvre, ne guérit pas le malade !

Cette remise en question n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit en toile de fond des tensions salariales entre le capital et le travail qui en Belgique, sont en général régulée par la négociation. L'indice des prix à la consommation et la liaison automatique des salaires a été un moyen pour réguler les hausses de salaires et maintenir le niveau de vie des salariés comme des allocataires sociaux. Vu la crise de l'emploi, ce mécanisme a permis d'éviter une certaine paupérisation de la population mais surtout elle a préservé la paix sociale, ce qui sur le moyen terme, s'est révélé un facteur positif. Aujourd'hui, le plan d'austérité du gouvernement Di Rupo ne touche pas au mécanisme de la liaison des salaires à l'index mais rien ne dit que ce ne sera pas le cas par la suite. Sans doute, vu l'opposition forte du front commun syndical sur cette question, ce ne sera pas l'automatisation de la liaison des salaires à l'index qui sera visée mais bien le nettoyage de la liste de référence des biens et services qui permet d'établir l'indice des prix à la consommation. Ce n'est pas la première fois que cette technique est utilisée. Il existe de multiples façons de détourner cet acquis essentiel pour maintenir le niveau de vie. La mobilisation forte des syndicats contre toute remise en question du principe de la liaison des salaires à l'index n'est donc pas du conservatisme ou une attitude protectionniste. Elle exprime bien la volonté centenaire des travailleurs à préserver leur pouvoir d'achat, leur niveau de vie et surtout de partager «un peu» les fruits de la croissance, base du compromis social belge. Faire l'histoire de l'index et de la liaison des salaires à l'index, permet d'interroger les enjeux contemporains –à qui profite cette remise en question ?– et éclaire les fondements de cet acquis essentiel des luttes ouvrières. Connaître le passé permet de comprendre les mécanismes et décoder les discours à l'œuvre aujourd'hui.

Type de dépenses et pondération de celles-ci dans l'indice des prix*

	Enquête Budget des ménages 2004**		
	Moyenne	Total	1 ^{er} Décile
Produits alimentaires	15,7	12,4	12,6
Boissons non alcoolisées	1,7	1,3	1,3
Boissons alcoolisées	1,9	1,4	1,6
Tabac, cigarette, cigares	1,0	0,8	1,5
Habits	5,1	3,9	2,1
Chaussures	1,2	0,9	0,5
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	15,7	26,1	38,5
Ameublement, équipement ménager et entretien de la maison	7,3	5,8	4,7
Dépenses de santé	4,2	4,7	6,2
Transports	15,6	13,6	7,5
Communications	3,7	2,9	3,2
Loisirs et culture	12,4	10,9	6,8
Enseignement	0,6	0,8	0,1
Hôtels, cafés, restaurants	7,0	5,1	4,5
Autres biens et services	7,0	9,3	8,9
TOTAL	100,0	100	100

* Source : SPF économie

** Source : SPF économie, Philippe DEFEYT, *Indice des prix...*, IDD, 2007

La première colonne donne la pondération appliquée dans le calcul de l'index, en fonction de la consommation moyenne des ménages. La deuxième et la troisième se base sur l'enquête sur le budget des ménages en 2004. La seconde est la répartition moyenne des dépenses des ménages et la troisième fait la même projection des dépenses pour les ménages du premier décile c'est-à-dire les 10 % des ménages les plus pauvres. Dans cette étude, Philippe Defeyt montre ainsi que la liaison des salaires ou des allocations à l'index, ne corrige que partiellement, l'impact de ces produits dans l'équilibre budgétaire des ménages les plus pauvres.

Notes :

1. *Syndicats*, n°08, 29 avril 2011, pp. 8-9
2. L'accord prévoyait également le rapprochement entre les statuts d'ouvrier et d'employé. Ces mesures ont également pesées dans le refus du projet d'accord.
3. *Le Soir*, 3 mars 2011
4. Titre de l'Edito de Anne Demelenne et de Rudy De Leeuw, FGFB dans *Syndicats*, n°08, 29 avril 2011, p. 3
5. Débat sur la liaison des salaires à l'index organisé par la revue *Politique* entre Mateo Alaluf et Etienne De Callataÿ, Modérateur Henry Goldman. Bruxelles, Université populaire de Saint-Gilles, 9 novembre 2011.
6. Dupuis Bérengère, «Pression injustifiée sur l'indexation automatique» dans *Syndicaliste* n°748, 15 novembre 2011, pp. 6-9
7. DEFEYT Philippe, *Indice des prix, indexation et pouvoir d'achat des ménages à petits revenus*, Institut pour un développement durable, novembre 2007 cité par Dock Thierry, «L'indexation automatique. Un mécanisme précieux mais insuffisant» dans *Démocratie*, 1^{er} mars 2008, n°5, pp. 5-7.